

Québec, le 2 novembre 2011

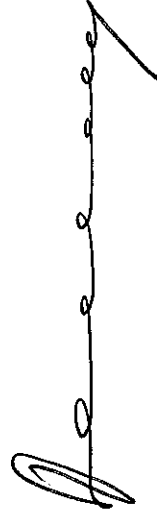
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Comme suite au dépôt d'une pétition par le député de La Peltrie le 22 septembre 2011 demandant l'installation à l'Assemblée nationale d'un chiffrer affichant en temps réel le solde de la dette publique du Québec, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8.RAN

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du cabinet



André Sormany

Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : 418 643-5270
Télécopieur : 418 646-1574
www.finances.gouv.qc.ca
www.revenu.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : 514 873-5363
Télécopieur : 514 873-4728

DE: Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu

DATE : 2 novembre 2011

Installation à l'Assemblée nationale d'un chiffrier électronique affichant en temps réel le solde de la dette publique du Québec

Lors des budgets 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, le gouvernement du Québec a clairement établi son plan d'action : soutenir l'économie pendant la récession ; identifier plusieurs mesures tant au niveau du contrôle des dépenses, de la lutte à l'évasion fiscale et des sources de revenus pour revenir à l'équilibre budgétaire et réduire le poids de la dette. Ces mesures commenceraient à entrer en vigueur, graduellement, une fois la reprise économique enclenchée.

Le dépôt du budget 2011-2012 est venu confirmer cette volonté en réitérant l'importance d'équilibrer les finances publiques afin d'assurer la prospérité du Québec mais également protéger les valeurs des Québécois.

Pour atteindre ses objectifs au niveau de la dette, le gouvernement s'est engagé, d'une part, à renouer avec l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 afin d'éviter un retour aux déficits chroniques ayant marqué les années 1990. La mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire tient compte de l'importance de contrôler le poids de notre dette tout en protégeant les services offerts à la population. Principalement, il prévoit :

- La trajectoire budgétaire à suivre pour équilibrer les revenus et les dépenses du gouvernement tout en assurant le financement à long terme des services publics, notamment en santé et en éducation, et en protégeant les plus démunis;
- Le maintien d'un contrôle serré des dépenses pour permettre un ralentissement important de leur croissance sans pour autant mettre en péril les services publics. A cet égard, le gouvernement a démontré beaucoup de rigueur alors que le Québec demeure l'une des provinces où les dépenses sont les mieux contrôlées au Canada :
 - De 2003-2004 à 2010-2011, le Québec a affiché une croissance annuelle moyenne de ses dépenses consolidées excluant le service de la dette inférieure de près de deux points de pourcentage à celle des autres provinces canadiennes. Durant cette période, la croissance des dépenses du Québec s'est effectivement établie à 4,8 %, alors que la moyenne des autres provinces était de 6,7 %.
- L'accentuation des efforts pour lutter contre l'évasion fiscale afin que chacun paie sa juste part pour assurer le financement des services publics;
- L'amélioration de l'efficacité et de la productivité de l'État, notamment par une évaluation systématique de tous les programmes et de l'efficiency administrative, en particulier en ce qui a trait à l'organisation du travail.

Les résultats des comptes publics pour 2010-2011, déposés le 25 octobre dernier, confirment que notre gouvernement a posé les bons gestes et qu'il est sur la bonne voie pour atteindre ses cibles. Les données colligées par le Ministère des Finances démontrent en effet que les finances publiques sont sous contrôle alors que le déficit est 25% moins élevé que celui prévu au dernier budget et que le niveau de dépenses consolidées excluant le service de la dette affiche une baisse importante de croissance, passant de 5,7% en 2009-2010 à un niveau de 3,5% en 2010-2011

D'autre part, le gouvernement du Québec s'est donné en 2010 de nouveaux objectifs de réduction de sa dette globale pour 2025-2026.

Cette décision s'inscrit dans la volonté d'équité intergénérationnelle qui anime notre gouvernement et qui a déjà permis, en 2006, la mise sur pied du Fonds des générations.

Ainsi, lors du discours sur le budget 2010-2011, nous avons annoncé qu'en 2026 :

- La dette qui représente les déficits cumulés, c'est-à-dire la « mauvaise dette », devra atteindre 17% du PIB, soit une réduction d'environ 50% avec la situation actuelle;
- La dette brute, c'est-à-dire celle ayant notamment servi à financer les actifs de l'État (, nos routes, nos écoles et nos hôpitaux), sera réduite à 45 % du PIB.

Pour atteindre les nouvelles cibles de réduction du poids de la dette, le gouvernement a prévu lors des deux derniers budgets une série d'initiatives :

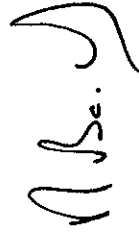
- Hausse du prix de l'électricité patrimoniale de 1 cent/kWh sur cinq ans à compter de 2014-2015, dont les revenus seront versés au Fonds des générations. (Budget 2010-2011)
- Versement au Fonds des générations de 25 % des redevances minières, pétrolières et gazières excédant le niveau de 200 M\$, à compter de 2014-2015. (Budget 2011-2012)
- Diminution graduelle des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures au cours des prochaines années, tout en maintenant la qualité des infrastructures publiques. (Budget 2011-2012)

Parallèlement, il est important de rappeler que notre gouvernement a choisi de maintenir les versements au Fonds des générations et ce, malgré la récession et les déficits budgétaires, démontrant hors de tout doute le sérieux de sa démarche.

Les choix d'orientation en matière de finances publiques et de gestion de la dette adoptés depuis les dernières années par le gouvernement du Québec ont été salués par l'ensemble des agences de notation. À la suite du budget 2011-2012, les cinq agences de notation ont d'ailleurs confirmé de nouveau la cote de crédit du Québec soit : Fitch, DBRS, JCR, Moody's et Standard & Poor's.. La rigueur budgétaire du gouvernement a été reconnue par les cinq agences de notation, lesquelles ont d'ailleurs confirmé de nouveau leur cote de crédit pour le Québec à la suite du budget 2011-2012. Elles reconnaissent ainsi la crédibilité du Plan de retour à l'équilibre budgétaire et la détermination de notre gouvernement à réduire le fardeau de la dette.

Comme vous le constatez, notre gouvernement partage vos préoccupations relativement à la gestion de la dette publique du Québec. Il a posé depuis 2003 des gestes concrets et soyez assuré qu'il continuera à agir avec rigueur et détermination dans le futur.

Ainsi, sur la base des éléments mentionnés précédemment, nous ne considérons pas qu'il soit pertinent de donner suite à la demande des pétitionnaires.



Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu